



LE DÉPARTEMENT

Pôle aménagement
SECRETARIAT GENERAL

Service appui technique
Unité planification et aménagement
Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Monsieur Thierry MONIN
Maire
MAIRIE DES ALLUES
124 rue de la Resse
73550 LES ALLUES

Contact : *Emmanuelle THOMAS*
 04 79 44 50 56
 amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr

Nos réf. : ET/VM/PAD-SG/SAT/D/2025/430868

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après avoir pris connaissance des documents et eu égard aux compétences du Département, je vous informe que la procédure engagée ne suscite pas de remarque particulière de ma part.

J'émet donc un avis favorable sur l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

#signature1#

Pour le Président,
Par délégation,
Eva ALIACAR,
Directrice générale adjointe de l'aménagement.

Copie pour information à :

Fabienne BLANC-TAILLEUR - Conseillère départementale

Vincent ROLLAND - Conseiller départemental

Stéphane LAMBERT - SG/ Directeur MTD Tarentaise

Christina LE BOULH - SG/ MTD Tarentaise

La Motte Servolex, le 15 janvier 2025



Monsieur Le Maire
Mairie des Allues
124 rue de la Resse
73550 LES ALLUES

Marine BERGER

Responsable Service développement des entreprises et des territoires

Tél : 0479699252

Mail : marine.berger@cma-auvergnerhonealpes.fr.fr

Objet : Procédure de l'élaboration du RLP

Monsieur le Maire

Vous avez transmis, pour avis, le projet du règlement local de publicité (RLP) de la commune des Allues à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie et je vous en remercie. Après examen du dossier, nous n'avons pas de remarques complémentaires à formuler.

De manière générale, je partage les orientations qui sous-tendent la conception de ce RLP, qui visent à trouver un équilibre entre la nécessité de favoriser la visibilité des activités présentes sur le territoire montagnard, sources de richesse et d'attractivité du territoire, et celle de préservation de la qualité paysagère voire de protection des sites patrimoniaux naturels ou bâtis. Cette recherche d'équilibre s'articule également avec un cadre réglementaire national, constitué notamment du Règlement national de publicité, et enrichi récemment par de nouvelles dispositions inscrites dans la loi « Climat et Résilience » du 22 Août 2022.

Sur la base de ces éléments, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Savoie émet un avis favorable.

Sachez également que mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter l'expertise nécessaire sur le champ des Métiers.

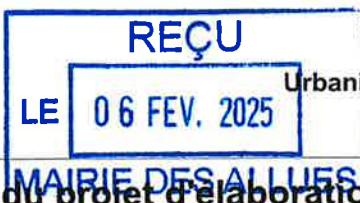
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération,

Isabelle GUILLAUD

Présidente de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de la Savoie



SERVICE
COMMUN
INFORMATIQUE



Urbanisme, Service <urbanisme@mairiedesallues.fr>

Avis CCI Savoie pour Arrêt du projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune des Allues.

2 messages

Sandrine LEFEVRE <s.lefevre@savoie.cci.fr>

6 février 2025 à 10:07

À : urbanisme@mairiedesallues.fr

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 23/12 dernier concernant votre demande d'avis pour l'Arrêt du projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune des Allues, et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas d'autres remarques à faire que celles que nous avons déjà formulées par notre mail de septembre dernier, ci-dessous.

Bien cordialement,

P.O. / Fanny SUIRE,
Chargée de mission Développement Territorial
Service Développement des Territoires et Economie de Proximité

Sandrine Lefèvre
Assistante
Service Développement des territoires et économie de proximité
CCI Savoie | T. 04 57 73 73 73 | www.savoie.cci.fr
5 rue Salteur - CS 22416 - 73024 Chambéry cedex

De : PLAISANCE Isabelle <I.Plaisance@savoie.cci.fr>
Envoyé : vendredi 20 septembre 2024 12:04
À : Urbanisme, Service <urbanisme@mairiedesallues.fr>
Cc : SUIRE Fanny <f.suire@savoie.cci.fr>
Objet : RLP - Réunion de concertation du 24 septembre 2024

Bonjour Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour l'invitation à la réunion de présentation du projet de Règlement Local de Publicité de la commune des Allues.

Nous ne pourrions pas assister à cette réunion et nous vous remercions de bien vouloir nous excuser.

Nous sommes bien sur preneurs du compte rendu de cette réunion.

La lecture du projet apporte les remarques suivantes :

- La nouvelle définition du zonage nous apparait plus facile à la compréhension des usagers et notamment des commerçants.

- Art. P1.2 : nous aurions souhaité connaître la part des publicités dont la surface est comprise entre 2 et 2,5 m² (p. 43 du Rapport – 20% des enseignes ont une surface comprise entre 2 et 4,7 m²).

- Art. E0.1 – Esthétique – Les recommandations sont assez larges sur la typographie et les couleurs. Il pourrait intéressant pour renforcer la cohérence visuelle et la clarté de l'information, que la commune puisse proposer une charte des enseignes commerciales.

Cette démarche permettrait aussi une meilleure mise en valeur de l'espace public de la station.

- Art. E2.6 – L'élévation maximale de 4 m n'est pas reprise comme dans l'art. E1.6 Est-ce volontaire ou un oubli ?

- Art. I1 – Il nous semble qu'il y a une erreur d'accord au 1er et 2e paragraphe dans la phrase « Les publicités et préenseignes....qui ne sont pas principalement utilisées....et destinées à être... »

Le début du 2e paragraphe n'est-il pas une redite de la 1ère phrase ?

Nous avons rencontré des difficultés à comprendre la cohérence de l'ensemble de l'article.

- Art. I2 – même erreur d'accord

Bien cordialement,



Isabelle PLAISANCE

Responsable d'activité

Service Développement des territoires et Economie de proximité

CCI Savoie | T. 04 79 75 93 84 | M. 06 88 67 90 89 | www.savoie.cci.fr

5 rue Salteur - CS 22416 - 73024 Chambéry cedex



Courrier.pdf

69K

Urbanisme, Service <urbanisme@mairiedesallues.fr>

À : Gwendoline BIENNASSIS <gwendoline.biennassis@mairiedesallues.fr>

7 février 2025 à 08:09



Service urbanisme

Direction de l'urbanisme et
des affaires foncières

04 79 08 61 04

Mairie des Allues

124 rue de la Resse

73550 Les Allues



----- Forwarded message -----

De : Sandrine LEFEVRE <s.lefevre@savoie.cci.fr>

Date: jeu. 6 févr. 2025 à 10:07

Subject: Avis CCI Savoie pour Arrêt du projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune des Allues.

To: <urbanisme@mairiedesallues.fr>

[Texte des messages précédents masqué]



Courrier.pdf

69K

MAIRIE DES ALLUES

Monsieur le Président
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie
5 Rue Salteur
73000 CHAMBERY

Les Allues, le 23 décembre 2024

Service : Urbanisme
Affaire suivie par : Noé ALIX
Références : SD /NA/GB
N° téléphone : 04 79 08 98 24
Adresse e-mail : urbanisme@mairiedesallues.fr

Lettre recommandée avec accusé de réception : 2C 182 933 6339 1
Objet : Commune des Allues - Elaboration de son Règlement local de publicité

Monsieur le Président,

Le Conseil municipal de la Commune des ALLUES a approuvé le 11 décembre 2024 par le biais de la délibération 2024/166 l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation.

En application des articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme, nous avons l'honneur de vous notifier le projet arrêté.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°2023/105 prescrivant l'élaboration du RLP ;
- La délibération n°2024/166 du 11 décembre 2024 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de la concertation.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître votre avis éventuel sur ce dossier. Aussi, conformément à l'article R.153-4 du Code de l'urbanisme, cet avis devra être transmis au plus tard trois mois après la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous souhaitant bonne réception des documents et une agréable prise de connaissance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Thierry MONIN



MAIRIE DES ALLUES
124, rue de la Resse - 73550 Les Allues
accueil@mairiedesallues.fr - www.mairiedesallues.fr
Services administratifs : 04 79 08 61 04 - Services techniques : 04 79 08 98 20



val vanoise
communauté de communes

Bozel • Brides-les-Bains • Champagny-en-Vanoise • Courchevel
Feissons-sur-Salins • Le Planay • Les Allues • Montagny • Pralognan-la-Vanoise

Contact : Fabrice MOLINIER
Directeur de l'eau et de l'aménagement
Tél. : 04 79 55 01 47
Mail : fabrice.molinier@valvanoise.fr



Monsieur le Maire
Mairie des Allues
124 Rue de la resse
73550 LES ALLUES

Bozel, le 12 février 2025

Objet : Avis sur le projet arrêté du RLP
N.Réf. : 2025 / CD 83

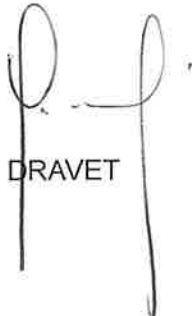
Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre courrier accompagné de ses annexes concernant votre Règlement local de publicité et nous vous en remercions.

Ce dossier n'appelle pas de remarque spécifique de ma part.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, mes salutations les meilleures.

Le conseiller communautaire délégué en
charge du Développement durable et de
la mutualisation des services


Roland DRAVET



TARENITAISE
VANOISE

SCoT

REÇU

11 FEV. 2025

MAIRIE DES ALLUES

Monsieur Thierry MONIN
Maire des Allues
124 Rue de la Resse
73550 Les Allues

Par courriel uniquement

Moutiers, le 11 février 2025

Réf : PM-JV 2025-02-03

Affaire suivie par : Johanne Vallée / 06.89.25.89.69

Objet : Projet d'arrêt du Règlement Local de Publicité de la Commune des Allues – Avis
SCoT

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 30 décembre 2024, vous avez consulté l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise sur votre projet d'arrêt du Règlement de Publicité de votre Commune des Allues en tant que personne publique compétente en matière de SCoT et je vous en remercie.

Je vous informe que le bureau SCoT réuni le 28 janvier 2025 a examiné ce projet.

Le SCoT Tarentaise Vanoise met en valeur les paysages qui contribuent activement à la qualité et l'attractivité de notre économie touristique, mais aussi du cadre de vie. Il s'agit donc de préserver et maintenir cette qualité paysagère, à toutes les échelles (grands paysages, villages et hameaux, stations, fonds de vallée, extensions urbaines).

L'encadrement et l'harmonisation de la publicité tels que proposés au sein de votre projet de Règlement Local de la Publicité participent à répondre à cette grande orientation pour favoriser un paysage urbain qualitatif sur la commune et la station de Méribel.

Aussi, j'ai le plaisir de vous faire part de notre **avis favorable** sur le projet de Règlement Local de Publicité de votre Commune.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour Fabrice Pannekoucke et par délégation,



Patrick Martin
1er Vice-Président APTV
Président du SCoT Tarentaise Vanoise



PROJET RLP LES ALLUES AVIS PPA

Fabien Pousset <fabien.pousset@vanoise-parcnational.fr>
À : "urbanisme@mairiedesallues.fr" <urbanisme@mairiedesallues.fr>

21 mars 2025 à 10:27



Bonjour,

Je vous prie de m'excuser pour cette réponse tardive.

Le périmètre du Parc national de la Vanoise sur la commune des Allues se limite à sa zone cœur ; dans cet espace, toute publicité est interdite (L 581-4 du CE).

S'agissant du refuge du Saut, ce dernier est situé dans la réserve naturelle nationale de Tueda dont l'autorité compétente est la DREAL et non le Parc national de la Vanoise.

Bonne journée

Bien cordialement



Fabien POUSSET

Chargé de mission Aménagement & Travaux

Parc national de la Vanoise

Tél : +33(0)4 79 62 90 17 - Port : +33 (0)7 63 94 12 47

www.vanoise-parcnational.fr

rando.vanoise.com



De : Urbanisme, Service <urbanisme@mairiedesallues.fr>

Envoyé : mardi 25 février 2025 09:42

À : Accueil <accueil@vanoise-parcnational.fr>

Objet : PROJET RLP LES ALLUES AVIS PPA

[Texte des messages précédents masqué]

PROJET RLP LES ALLUES AVIS PPA

Urbanisme, Service <urbanisme@mairiedesallues.fr>
À : accueil@vanoise-parcnational.fr

25 février 2025 à 09:42

Bonjour,

La commune des Allues vous a envoyé le 26 décembre 2024 une demande d'avis dans le cadre de la procédure d'élaboration d'un règlement local de publicité.

Nous sommes intéressés par votre avis dans la mesure où le RLP aura un impact sur les enseignes des établissements présents dans le parc notamment le refuge du Saut.

Est-ce que vous avez d'éventuelles observations à nous faire part sur le projet de RLP ?

Je vous en remercie.

En vous souhaitant bonne réception.

Très respectueusement,



Gwendoline BIENNASSIS

Gestionnaire Urbanisme et affaires foncières
Direction de l'urbanisme et des affaires foncières

Mairie des Allues
124 rue de la Resse
73550 Les Allues